



Siggen Jean-Pierre / Stempfel-Horner Yvonne, député-e-s

Rapport sur les orientations stratégiques à moyen et long termes de l'HFR ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012

Cosignataires : 22 Direction : DSAS/DFIN

Réception au SGC : 01.05.2012 Transmission à la Direction : 04.05.2012

Conformément aux articles 174 et 175 LGC, le Grand Conseil a voté l'urgence pour ce postulat et demande qu'un rapport soit transmis au Grand Conseil pour sa session de juin 2012.

Dépôt et développement

Le groupe PDC-PBD a pris connaissance du communiqué de presse publié ce jour par l'HFR faisant état d'une décision stratégique de principe du conseil d'administration et portant sur une nouvelle organisation fondée sur un seul site hospitalier de soins aigus ainsi que de la décision de lancer une étude de faisabilité présentant les orientations à moyen et long termes pour l'hôpital fribourgeois. Le communiqué fait également état de solutions à court terme pour pallier le problème de couverture financière du budget 2012.

Ce communiqué de presse fait suite à diverses déclarations des représentants de l'HFR, relayées ces derniers jours par les médias.

Le groupe PDC-PBD regrette la manière dont l'HFR communique au compte-gouttes les informations relatives tant au financement de l'institution sanitaire qu'à sa planification hospitalière en lien avec les diverses missions assurées tant dans les hôpitaux de soins aigus que dans les sites de réadaptation et de médecine gériatrique. Cette communication provoque l'inquiétude de la population et des professionnels de la santé de notre canton.

Le groupe PDC-PBD demande que le Grand Conseil puisse exercer sa haute surveillance, conformément à l'article 43 LHFR. A cette fin, notre Parlement doit pouvoir disposer des informations nécessaires.

Il prie dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir déposer un rapport décrivant les diverses orientations stratégiques en discussion à l'HFR, ceci tant sur le plan de ses missions que de leur financement.

S'agissant des options à court terme, il prie le Conseil d'Etat de répondre dans le rapport également aux questions suivantes :

- Comment a été préparée la transition au nouveau financement hospitalier ?
- Dans ce cadre, pourquoi les calculs retenus au budget 2012 (valeur par point DRG 10'770 francs) se sont-ils quelques mois plus tard révélés trop hauts (valeur retenue provisoirement à 10'150 francs) ?

- Les salaires et les conditions de travail de l'HFR sont-ils vraiment parmi les meilleurs en Suisse, ainsi que l'a déclaré la DSAS dans un interview ?
- Est-ce là l'explication du refus de financement des assureurs-maladies ?
- La maternité de Riaz est-elle en danger ?
- Qu'en est-il de la mission de soins aigus de Riaz et Tavel ?

S'agissant des options à moyen et long termes, le Grand Conseil souhaite être informé sur l'avenir des sites actuels de l'HFR (Fribourg, Riaz, Tavel, Billens, Châtel-Saint-Denis, Meyriez, HIB-Estavayer-le-Lac) ainsi que sur leurs futures missions. Il demande des informations précises sur les investissements d'ores et déjà prévus, tel celui de Meyriez, ou sur ceux évoqués dans le communiqué de presse de l'HFR, tel « l'agrandissement de l'HFR site Fribourg ou la construction d'un nouveau bâtiment en un lieu approprié ».

Le groupe PDC-PBD attend du Conseil d'Etat un rapport complet indiquant toutes les options et variantes permettant d'assurer la couverture des soins hospitaliers pour l'ensemble de la population de notre canton.

L'inquiétude étant grande au sein de la population, et des mesures étant déjà annoncées pour le budget de l'année en cours, le groupe PDC-PBD demande que le Conseil d'Etat réponde au présent postulat d'ici à la prochaine session (juin 2012) et requiert l'application de la procédure accélérée au sens de l'article 175 LGC.
